

JRS, un partenaire incontournable de l'ACAT

Depuis le lancement de la campagne « Osons la fraternité : accueillons les étrangers ! » à l'automne 2016, l'association Jesuit Refugee Service (JRS) est partenaire de l'ACAT. Lors de la campagne, il s'agissait de sensibiliser l'opinion publique à la question des réfugiés et de mobiliser afin d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives. Aujourd'hui, notre partenariat s'enrichit : en plus des activités de plaidoyer que nous menons tout au long de l'année, nous organisons, ensemble, une journée thématique sur la procédure d'asile et l'accueil citoyen le 23 février 2019 (voir p.27). L'objectif : mutualiser nos forces et nos compétences afin d'œuvrer, encore et toujours, à l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des exilés.

HOSPITALITÉ RÉCIPROQUE

TEXTE SAMUEL BROWN et MYRIAM SEDDIK, animateurs-coordonateurs du réseau JRS Welcome
PHOTO JAWAD ALLAZKANI pour JRS France

Face à ce qui est communément appelé la « crise migratoire », des initiatives citoyennes ont vu le jour chez des ménages français. L'association Jesuit Refugee Service (JRS), avec son programme JRS Welcome, propose à des particuliers d'accueillir des demandeurs d'asile et des réfugiés.

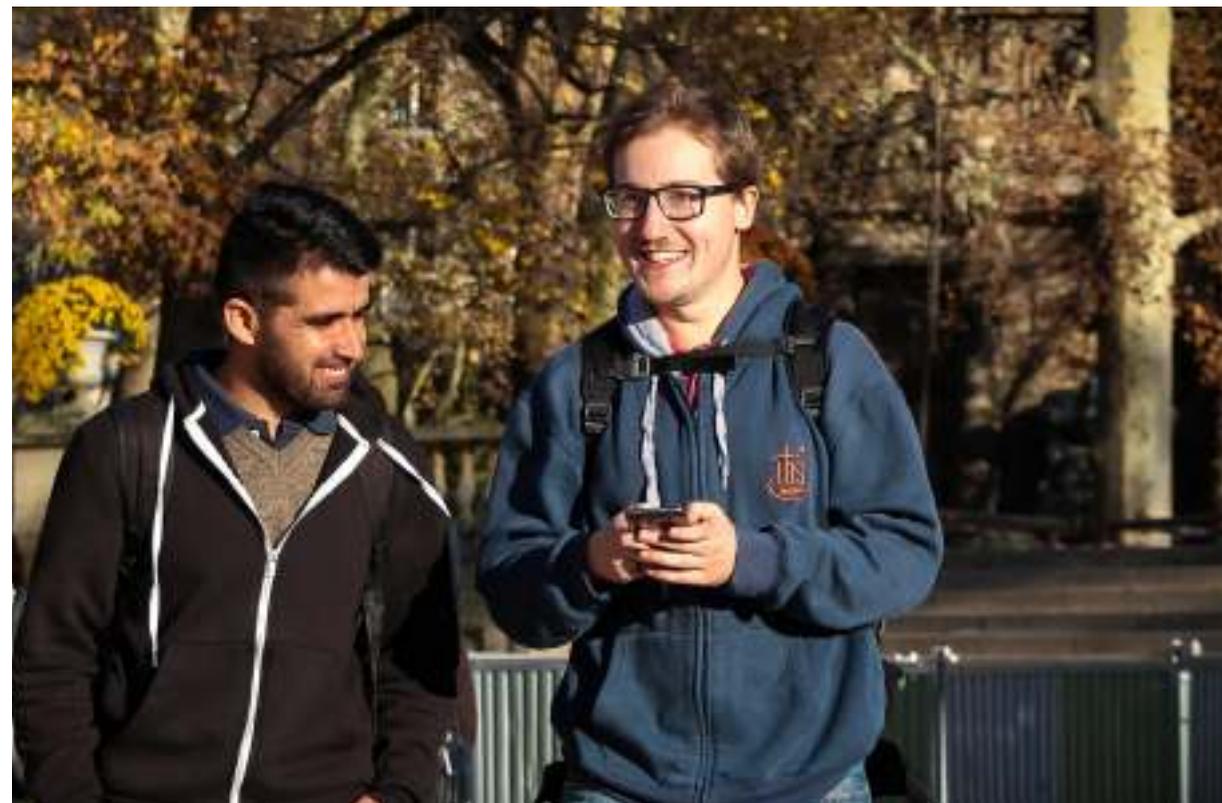
Né en 2009, le programme JRS Welcome vise à répondre aux besoins des demandeurs d'asile à la recherche d'un hébergement ou en attente d'une place dans le Dispositif national d'accueil (DNA) proposé par l'État. Il s'agit d'un réseau de familles, de personnes seules, de colocataires ou de communautés religieuses qui proposent l'accueil à domicile d'un demandeur d'asile ou d'un réfugié de manière temporaire (environ quatre à six semaines dans un lieu d'accueil) pour une durée totale de six à neuf mois. Au-delà d'une mise à l'abri, ce programme se veut « un geste d'accueil qui s'inscrit dans la tradition d'hospitalité », explique Marcela Villalobos-Cid, coordinatrice du programme en Île-de-France. À la différence de l'hébergement, l'hospitalité a la particularité de créer une relation entre les accueillants et les accueillis. L'hospitalité implique toujours la rencontre avec l'hôte. Elle permet, comme l'explique l'anthropologue Michel Agier, « de reconnaître l'autre, de lui donner une place dans un espace », sans se limiter à la seule offre d'un toit et d'un repas. Elle suppose une relation, une sociabilité : « Elle permet à des individus et des familles de lieux différents de se faire société, de se loger et de se rendre des services mutuellement et réciproquement. » L'hospitalité peut être alors assimilée à un dispositif d'échange, où il ne s'agit pas seulement d'offrir des biens matériels et économiques, mais également des activités, des moments, des fêtes, des services, des aides, etc.

HOSPITALITÉ CADRÉE

C'est pourquoi la plupart des demandeurs d'asile, une fois qu'ils ont connu un premier lieu d'accueil, finissent par être de plus en plus demandeurs de ce contact avec l'autre. Vivre chez des familles leur permet de se poser pendant un moment, de rencontrer des personnes, de créer du lien social et de retrouver un peu de stabilité et d'espoir afin de continuer leur chemin. Enfin, l'accueil chez des particuliers permet également de connaître les codes de la société, de découvrir la culture française, ainsi que l'apprentissage de la langue. Tous ces éléments favorisent une meilleure intégration en France pour les demandeurs d'asile et réfugiés. Même si elle est choisie et voulue, l'hospitalité, pour fonctionner, nécessite un cadre et des règles précises. Ainsi, l'encadrement et l'accompagnement assurés par les coordinations du réseau JRS Welcome encouragent les familles à se lancer dans cette expérience d'hospitalité. Sur ce point, une famille témoigne : « Ce qui nous a plu, c'est le fait que l'hospitalité s'inscrive dans une période limitée. J'avoue que cela me rassurait d'ouvrir notre porte tout en sachant quand l'expérience allait se terminer. »

ACCUEILLIR L'EXILÉ POUR CE QU'IL EST

Par exemple, pour faciliter l'installation des accueillis et la communication avec les accueillants,



< À gauche, Mohammed qui a été accueilli dans le cadre du programme JRS Welcome. À droite, Marc-André, un tuteur du réseau.

un programme de tutorat a été mis en place. Le tuteur aide à la compréhension des règles propres à chaque foyer et veille à ce que l'accueil se passe au mieux. Il a un rôle d'intermédiaire ou de médiateur, parfois nécessaire pour éviter les malentendus ou aider à passer outre la barrière de la langue. L'idée essentielle est que l'accompagnement est réciproque. C'est une relation de compagnonnage qui participe à la prise d'autonomie du demandeur d'asile. Comme témoigne l'un d'eux : « Mon hôte est là dans mes périodes difficiles... Par exemple, préparer mon entretien à l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFRPA) était difficile. Je n'avais personne pour me soutenir, mais lui il était là... Il est devenu quelqu'un de solide pour moi. » L'accompagnement des familles d'accueil est un autre pilier du programme. JRS France propose donc régulièrement des séances de formation ou de retours d'expériences entre familles. Il faut notamment veiller à ce qu'elles ne posent pas trop de questions sur le parcours de la personne qu'elles accueillent, car un comportement trop intrusif pourrait réveiller des traumatismes, ou qu'elle ne se fasse pas une vision « idéalisée » du réfugié ou de son parcours. Il s'agit de s'ouvrir à la rencontre en accueillant quelqu'un pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a vécu. Ces séances permettent également à tous d'approfondir leur réflexion sur ce qu'ils vivent et de rencontrer les autres membres du réseau.

DROIT FONDAMENTAL

Le programme JRS Welcome est un reflet de la pratique de l'hospitalité en France : le programme n'est pas financé par l'État et ne veut pas se substituer à son action, mais il répond à une situation humaine. De ce fait, les personnes accueillies continuent d'être accompagnées par les plateformes d'accueil des demandeurs d'asile. Mais face au manque de moyens de ces plateformes, elles finissent par solliciter JRS France pour un accompagnement administratif, juridique ou pour la recherche d'emploi. De plus, l'équipe du plaidoyer de JRS France travaille, avec d'autres associations, pour que les droits et la dignité des demandeurs d'asile soient respectés, comme le dispose la loi. L'hébergement étant un droit fondamental, tous les demandeurs d'asile doivent pouvoir en bénéficier durant la procédure, ce qui n'est pas le cas actuellement. JRS France travaille donc quotidiennement à faciliter la mobilisation citoyenne. Laissons le mot de la fin à ces citoyens mobilisés : « Concernant le discours sur le fait qu'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, ce que nous retirons de cette expérience c'est que l'on n'accueille pas la misère. On accueille des gens qui ont envie de vivre, qui ont un tonus bien plus intéressant que ce qui est déversé sur les réseaux sociaux ou les médias. Il y a quelque chose de la vie qui entre avec eux chez nous. »

23

50 %

des demandeurs d'asile sont hébergés dans le Dispositif national d'accueil (DNA)



Pour aller plus loin

www.jrsfrance.org

Contactez JRS pour rejoindre le programme ou si vous souhaitez davantage d'informations : welcome.idf@jrsfrance.org